

d'accise, impôts fonciers et droits d'importation - feraient passer ces revenus de 12 milliards de dollars à près de 26 milliards au cours de la décennie. Quant à l'impôt sur le revenu des sociétés, il ferait plus que doubler, passant de 2.9 milliards en 1970 à 7.9 milliards en 1980.

En ajoutant les autres sources de recettes publiques, notamment les impôts retenus et le revenu de placement, les "rentées" totales des trois paliers de gouvernement, qui sont passées de 10.2 milliards de dollars en 1960 à 30.1 milliards en 1970, feraient plus que doubler encore pour atteindre près de 77 milliards en 1980. A ce niveau, les gouvernements au Canada absorberaient près de 40 p. cent du PNB, comparativement à 27 p. cent en 1960 et 36 p. cent environ à l'heure actuelle.

DANGER D'INFLATION

Entre autres choses, le Conseil souligne que cette situation pourrait se révéler inflationniste. Tout comme les travailleurs réclament des salaires plus élevés pour compenser les augmentations de prix, ils cherchent également à protéger leur salaire net des augmentations d'impôts et des déductions pour les régimes de pensions qui interviennent lorsque leur salaire brut ou "nominal" est augmenté. Dans la mesure où ils réussissent, le mécanisme est inflationniste.

Par ailleurs, si les recettes provenant des taux actuels d'imposition ne servaient qu'à financer les programmes publics existants - dont les coûts devraient augmenter de façon considérable, puisque dans la seule catégorie des paiements de transfert, ils grimperont de 6.8 à 17.7 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie -, les gouvernements réaliseraient des excédents énormes. Ceux-ci, de dire le Conseil, se traduiraient par un lourd "freinage fiscal" qui saperait l'élan naturel de l'économie et produirait un taux de chômage de 6 p. cent au cours de la dernière moitié des années 70.

Afin de concilier ses propres projections économiques, le Conseil suppose donc l'élargissement des programmes publics existants et la création de nouvelles dépenses dans les domaines comme le bien-être social, la rénovation urbaine, l'amélioration de l'environnement, l'aménagement de nouveaux aéroports et d'installations hydro-électriques, et la mise en valeur des ressources dans le Nord. Malgré ces dépenses, les calculs ont encore montré un excédent de 1.5 milliard de dollars en 1980.

Dans ses projections originales, le Conseil a tenu compte de la "progressivité" du régime d'imposition en supposant qu'en 1980 le taux réel moyen de l'impôt sur le revenu s'établirait à 27 p. cent et que la proportion du revenu imposable s'élèverait à 75 p. cent. Dans la solution de taux d'imposition moins élevés, le taux réel d'imposition a été abaissé à 23.5 p. cent, soit à peu près au niveau actuel, et la proportion du revenu imposable à 65 p. cent, niveau légèrement inférieur à celui de 1970.

Il en est résulté une situation à peu près inchangée en ce qui concerne la production de l'économie, l'emploi, les prix, et la productivité. Cependant, les réductions d'impôt signifieraient évidemment que le revenu réel par habitant après impôt augmenterait plus rapidement, soit de 4.5 p. cent par année au lieu de 4.1 p. cent. D'autre part, la proportion du PNB absorbée par les gouvernements se maintiendrait au taux actuel de 36 p. cent au lieu de passer à 40 p. cent.

Pour ce qui est des recettes publiques, les réductions d'impôts "coûteraient" environ 4.5 milliards et les recettes totales s'établiraient à 69.7 milliards de dollars en 1980, au lieu de 74.2 milliards aux taux actuels d'imposition. Dans ce cas, l'impôt sur le revenu des particulier accuserait une baisse d'environ 5.5 milliards de dollars en 1980 par rapport à ce qu'il aurait été autrement, alors que l'impôt sur le revenu des sociétés et les taxes indirectes réunis augmenteraient d'environ 1 milliard.

Le Conseil a conclu en ces termes:

"Une position raisonnable consisterait, nous semble-t-il, à conserver, d'ici quelques années, les taux d'imposition directe et indirecte tels quels ou à les réduire.

"Comme la taxation est progressive, une telle approche ne condamnerait nullement l'État à renoncer à introduire ou à améliorer des programmes de dépenses.

"Du reste comme nous l'avons vu...une place relativement plus modeste de l'État n'est en rien incompatible avec des performances satisfaisantes en matière d'emploi et de croissance économique.

"L'État demeure évidemment libre dans ses choix. Notre tâche est d'en indiquer les conséquences dans la mesure où il nous est possible de les percevoir."

RENCONTRE MINISTÉRIELLE À OTTAWA

Le ministre des Finances, M. John N. Turner, a annoncé récemment qu'il a proposé la tenue d'une assemblée fédérale-provinciale des ministres des finances et trésoriers à Ottawa, les 18 et 19 janvier.

Les ministres y entreprendront leur revue annuelle de la situation économique, discuteront des situations financières respectives des gouvernements fédéral et provinciaux, et participeront à un échange d'opinions sur plusieurs programmes conjoints. Les participants profiteront aussi de l'occasion pour commenter le neuvième rapport annuel du Conseil économique du Canada.

En vue de préparer cette assemblée, M. Turner a demandé au comité permanent des sous-ministres des finances fédéral et provinciaux de se réunir à Ottawa, plus tôt en janvier, tant pour réviser l'ordre du jour de la conférence des ministres que pour compléter certains rapports économiques et financiers requis pour la rencontre ministérielle.